

Paris, le 22 Septembre 1852

Ministère
de l'Intérieur.

Direction
des Beaux-Arts.

Bureau
des Monuments publics.

Académie de
France, à Rome.
Travaux de 1851.

Monsieur le Directeur, Vous m'avez
transmis copie de l'arrêté par lequel la Cour
des Comptes a demandé au Payeur de l'Armée
d'Italie, que les mémoires des travaux exécutés
à l'Académie de France, à Rome, pendant
l'exercice 1851, fussent traduits en langue
française, afin de permettre le contrôle de la
Cour.

J'ai l'honneur de vous informer que
je viens de faire connaître à M^{re} le Président de
la Cour des Comptes les difficultés que rencontrera
l'exécution d'une semblable mesure, et je l'ai prié
de vouloir bien dispenser le payeur de la
production des pièces réclamées par l'arrêté
pour les travaux de l'exercice 1851.

à l'avenir, si la Cour des Comptes
l'exige, la traduction des mémoires aura lieu
avant l'ordonnement de la dépense.

Recevez, Monsieur le Directeur, l'assurance de
ma considération distinguée.
p^r Le Ministre en par autoris.^{on}
Le Directeur des Beaux-Arts,

M^{re} Le Directeur de
l'Académie de France, à Rome.

Moulié

Ministère
de l'Intérieur.

Paris, le 22 Septembre 1852.

Direction
des Beaux-Arts.

Bureau
des Monuments publics.

Académie de France
à Rome
Répartition du
Crédit d'entretien

Monsieur le Directeur,
j'ai l'honneur de vous informer
que je viens d'inviter M. Poletti,
Architecte de l'Académie de
France à Rome, à se rendre compte
de l'importance des réparations à
faire, dans le courant de l'année
de l'année 1853, aux bâtiments
confiés à ses soins, pour m'en adresser
le détail avant le 1^{er} novembre
prochain.

Les propositions de l'Architecte
devant satisfaire non seulement aux
travaux de bon entretien, mais encore
et autant que possible, aux besoins du
service, je vous prie, Monsieur le

Mr le Directeur de l'Académie de France, à Rome.

Directeur, de vouloir bien vous
entendre avec lui à ce sujet et
dem' adresser son rapport en y
joignant votre avis.

RR

Recevez, Monsieur le
Directeur, l'assurance de ma
considération très distinguée,

Le Ministre et par autorisation,

Le Directeur des Beaux-Arts,

Moussy